

# RÉFLEXION SUR LES CONDITIONS D'APPROPRIATION COLLECTIVE D'UN SIGNE DE QUALITÉ AGRICOLE COMME LEVIER DE DEVELOPPEMENT RURAL CAS DE LA FIGUE SÈCHE DE BENI MAOUCHE

Abdelhalim BOUHALI\*  
Abdel-Madjid DJENANE\*\*

Received: 25/09/2020 Accepted: 14/062021 Published: 30/03/2022

Corresponding authors: abdelhalim.bouhali@univ-bejaia.dz

## RÉSUMÉ

La présente étude tente d'examiner l'expérience algérienne récente en matière de labellisation des produits de terroir, et ce à travers le cas de la figue sèche de Beni Maouche. Nous nous interrogeons sur le processus d'appropriation de cette indication géographique (IG) en analysant les stratégies des acteurs à l'œuvre. Par ailleurs, nous mettons en lumière les contraintes spécifiques à cette culture, pouvant compromettre l'avenir de cette IG. Les résultats de notre enquête suggèrent que l'activation d'une dynamique de développement dans ce milieu rural en utilisant ce type de ressources, requiert des conditions propres à chaque territoire et à chaque culture. Dans le cas qui nous intéresse, nous soutenons qu'une politique de développement de l'agriculture de montagne qui tienne compte des spécificités de ces régions devrait être mise en œuvre parallèlement à la labellisation. Cela suppose l'implication des acteurs locaux à divers niveaux décisionnels suivant une approche ascendante et intégrée.

## MOTS CLÉS

Produits de terroir, Approche participative, Indication géographique, Développement rural

JEL CLASSIFICATION : D23, D7, Q18

---

\* Doctorant, Université de Bejaia, abdelahalim.bouhali@univ-bejaia.dz, Algérie

\*\* Professeur, Université Ferhat Abbas - Sétif 1, madjidjenane@hotmail.com, Algérie

## نظرة حول شروط تملك علامات الجودة الزراعية كآلية للتنمية الريفية. حالة التين المجفف لبني معوش

### ملخص

تحاول هذه الدراسة فحص التجربة الجزائرية في توسيم المنتجات الزراعية المحلية من خلال حالة التين المجفف لبني معوش، وذلك بتحليل استراتيجيات الجهات الفاعلة. بالإضافة إلى ذلك، وبعد إجراء دراسة ميدانية مستت أطرافاً مشاركة في هذا المشروع، نسلط الضوء على العراقيل التي يواجهها المنتجون والتي يمكن أن تشكل تهديداً لمستقبل هذا الاسم الجغرافي (IG). تشير نتائج تحقيقنا إلى أن تنشيط ديناميكية التنمية في هذه البيئة الريفية باستخدام هذا النوع من الموارد يتطلب عددًا من الشروط الخاصة بكل إقليم وكل قطاع زراعي. في الحالة المدروسة نؤكد أنه بالتوازي مع عملية وضع العلامات، يجب تنفيذ سياسة تنمية للزراعة الجبلية والتي تأخذ في الاعتبار خصوصيات هذه المناطق. وهذا يفترض مسبقاً مشاركة الجهات الفاعلة المحلية في مختلف مستويات صنع القرار باتباع نهج تساهمي ومتكامل.

### كلمات المفتاحية

المنتجات المحلية ، النهج التشاركي ، المؤشرات الجغرافية ، التنمية الريفية

تصنيف جال: D23, D7, Q18

## **A REFLECTION ON THE CONDITIONS OF COLLECTIVE APPROPRIATION OF AN AGRICULTURAL QUALITY SIGN AS A LEVER FOR RURAL DEVELOPMENT. CASE OF THE DRIED FIG OF BENI MAOUCHE**

### **ABSTRACT**

The present study attempts to examine the recent Algerian experience in labelling local products, through the case of the Beni Maouche dried fig. We question the process of appropriation of this geographical indication (GI) by analyzing the strategies of the involved actors. In addition, we shed light on the constraints specific to this production that could compromise the future of this GI. The results of our investigation suggest that the activation of a development dynamic in this rural area using this type of resource requires conditions specific to each territory. In the studied case, we maintain that a policy for the development of mountain agriculture that considers the specificities of these regions should be implemented in parallel with the labelling. This implies the involvement of local actors at various decision-making levels following a bottom-up and integrated approach.

### **KEY WORDS**

Local products, Participative approach, Geographical indication, rural development

**JEL CLASSIFICATION** : D23, D7, Q18.

## INTRODUCTION

Le changement des habitudes alimentaires observé dans les pays industrialisés commence à toucher certaines catégories sociales en Algérie. Des slogans tels que « consommer bio » ou « consommer local » trouvent de plus en plus d'adeptes depuis quelques temps. Les consommateurs, soucieux à la fois de préserver leur santé et l'environnement et de soutenir la production locale sont prêts à payer ces produits plus chers. Il en résulte une/des rente(s) pour les producteurs : une rente territoriale, une rente de qualité ou, avec une combinaison des deux, une rente de qualité territoriale (Mollard, 2001). Le nouveau paradigme stipule que la valorisation de ces produits peut avoir des externalités positives et constituer un levier de développement pour ces territoires. Parmi les voies suivies pour valoriser ce type de produit et les protéger contre l'usurpation, il y a les signes distinctifs de qualité. En Algérie, ils sont au nombre de quatre : l'appellation d'origine (AO), l'indication géographique (IG), l'agriculture biologique (AB) et le label agricole de qualité<sup>1</sup>.

Les deux premiers produits choisis pour porter ces signes distinctifs sont la datte « Deglet Nour de Tolga » et la « Figue sèche de Beni Maouche ».

Cette expérience est récente en comparaison avec les pays européens notamment. Bien qu'il soit encore trop tôt pour juger de l'impact sur le niveau de vie des agriculteurs et, par extension, sur le développement de ces territoires, nous avons jugé utile d'examiner le processus d'appropriation collective de l'un de ces produits de terroir, en l'occurrence la figue sèche de Beni Maouche et ce, sous divers aspects.

Les textes et les discours politiques qui sous-tendent une telle démarche supposent une participation active des acteurs locaux dans l'effort de développement en général et ce processus de labellisation en particulier. La littérature abonde également dans ce sens et nombreux sont les travaux qui mettent en exergue l'importance de l'approche participative, ainsi que l'organisation des acteurs de la

---

<sup>1</sup> Décret exécutif n° 13-260 du 28 Chaâbane 1434 correspondant au 7 juillet 2013 fixant le système de qualité des produits agricoles ou d'origine agricole.

filrière, dans la réussite de tels projets (Bessaoud, 2009 ; Sahli, 2009 ; Djenane, 2012 ; Lamani, 2014b ; Chenoune & *al.*, 2017 ; Cheriet, 2017).

Le point central que nous essayons d'éclairer à travers ce travail est donc de savoir dans quelle mesure cette démarche est inclusive et ascendante et, le cas échéant, à quelle(s) étape(s).

Par ailleurs, partant du constat que le produit portant le label IG est très faiblement commercialisé au sein de la région-même de sa production, et ce plus de trois ans après sa création officielle, nous nous proposons d'analyser les causes de cette apparente faiblesse et de la difficulté d'émergence de ce signe de qualité.

La contribution de cette étude porte sur l'importance de considérer la typicité de chaque région dans un projet de valorisation d'un produit de terroir. En d'autres termes, nous soutenons que dans une telle démarche, il existe des situations où il n'est pas suffisant de faire la promotion de la qualité du produit qui, au demeurant, peut être déjà établie, mais où il faut aussi et surtout prendre en compte la spécificité et les difficultés de chaque territoire pour soutenir les activités des acteurs de la filière avec une politique adaptée. L'exemple de la figue sèche de Beni Maouche nous donne un aperçu sur les difficultés que rencontre l'agriculture de montagne qui peine à constituer une activité pérenne assurant un revenu suffisant et stable aux agriculteurs et, par-delà, un levier de développement pour ces territoires et ce, malgré la qualité connue et reconnue de certains de ses produits censés pouvoir apporter un revenu supplémentaire sous forme de rente de qualité.

Cette difficulté que rencontrent les acteurs locaux, malgré le potentiel avéré et la qualité reconnue du produit en question, nous mène à émettre l'hypothèse que l'émergence de cette IG comme levier de développement territorial est entravée par des contraintes de différentes natures et à différents niveaux. En d'autres termes, nous soutenons qu'il existe des pré-requis à l'enclenchement d'une dynamique de développement à partir de la valorisation des produits de terroir, et que certains de ces pré-requis sont spécifiques à chaque

région et à chaque filière. Par conséquent, les réponses à ces difficultés devraient être spécifiques et inclusives.

## **1- MATÉRIELS ET MÉTHODES**

La présente étude se scinde en deux parties, chacune s'appuyant sur une méthodologie distincte. Dans la première, nous exploitons les données macroéconomiques et méso économiques, notamment celles de l'évolution de la production et des rendements en Algérie et dans d'autres pays producteurs d'une part, et des performances de la filière dans la zone de production de l'IG d'autre part, la commune de Beni Maouche ayant été prise comme exemple. La deuxième partie qui concerne spécifiquement le cas étudié, ainsi que les contraintes que rencontrent les intervenants de la filière<sup>2</sup>, s'appuie essentiellement sur une enquête par voie d'entretiens semi-directifs réalisée auprès des acteurs locaux ayant participé à la démarche de labellisation : des membres de l'Association des Figuiculteurs de la Commune de Beni Maouche (AFCBM), des responsables de l'Assemblée Populaire Communale (mairie) de Beni Maouche ainsi que le responsable de la subdivision de l'agriculture des daïras de Seddouk et de Beni Maouche. Les informations collectées sont de nature qualitative.

Par ailleurs, la littérature mobilisée nous a servi de cadre de référence aussi bien, en ce qui a trait à l'aspect purement théorique qui sous-tend les concepts auxquels nous nous intéressons<sup>3</sup>, qu'en ce qui concerne les études consacrées aux politiques agricoles et de développement rural menées en Algérie depuis l'indépendance. A cet égard, il s'agit d'une approche historique qui tente de mettre en perspective la situation actuelle avec la succession de politiques et de conjonctures qu'a connues le secteur. Certaines études récentes, consacrées aux produits de terroir et aux démarches de labellisation

---

<sup>2</sup> Nous parlons ici indifféremment de figuiculture et de filière figuicole, bien que les textes officiels la considèrent comme faisant partie de la filière « arboriculture fruitière » (Arrêté du 5 avril 2015 fixant la liste des filières agricoles, et celui du 11 février 2018 le complétant)

<sup>3</sup> Tels que les ressources communes, les biens de club, les différentes stratégies de valorisation et leurs liens avec le développement rural.

en Algérie, nous permettront de comparer nos résultats sur certains points.

## 1- ÉLÉMENTS D'ANALYSE

### 1.1- L'Indication Géographique comme bien économique

Nous analyserons le signe Indication Géographique à la lumière des travaux ayant traité de la question du point de vue de la typologie des biens (Hess & Oström, 2007). En d'autres termes, nous considérons que l'indication géographique, par sa nature mais aussi par les enjeux et les intérêts qu'elle suscite, devrait être considérée comme une « ressource commune territoriale » (Fournier & al. 2018), si l'objectif poursuivi est celui du développement économique du territoire dans son ensemble.

Ce point de vue a plusieurs justifications. D'abord, l'importance des spécificités inhérentes aux éléments de la nature (spécificités pédoclimatiques, géographiques, propriétés génétiques du produit, etc.) dans la détermination de la qualité du produit. Ensuite, le savoir-faire et les techniques de production et de transformation traditionnelles développées à travers le temps par plusieurs générations, sont autant d'éléments qui en font un patrimoine commun à tout un territoire et justifient son appropriation par l'ensemble de la communauté de la région en question. A contrario, l'appropriation privée d'une telle ressource et sa valorisation exclusivement marchande limiteraient les externalités positives et donc, l'impact sur le développement de la région.

Les processus de qualification des produits agricoles en particulier, où plusieurs acteurs sont impliqués, entrent dans une logique de « propriété intellectuelle collective » (Tregear & al., 2004) et implique une stratégie différente de celles des entreprises qui utilisent d'autres moyens de protection de la propriété intellectuelle. En effet, l'indication géographique, par exemple, en mobilisant plusieurs acteurs implique non seulement la coopération entre eux, mais également des externalités sur toute la région. En outre, il y a un débat sur la manière de classer l'IG suivant les deux critères qui sont

l'excluabilité et la rivalité<sup>4</sup> (Oström, 2010). Pour rappel, cette classification considère que les biens, d'une façon générale, peuvent être classés sous quatre catégories selon les deux critères évoqués plus haut, comme le résume le tableau 1 ci-après.

**Tableau n°1:** Typologie des biens selon V. Oström & E. Oström (1977)

		Sous traçabilité (rivalité)	
		Faible	Forte
Excluabilité	Faible	Biens publics	Biens communs
	Forte	Biens à péage (ou biens de club)	Biens privés

Source : Traduit et adapté par les auteurs depuis Hess & Oström, 2007, p. 9

## 1.2- Appropriation de l'IG et stratégies des acteurs

Dans la pratique, et pendant la phase de construction de l'indication géographique, des acteurs peuvent influencer le processus d'appropriation de cette ressource. Il s'agit donc d'analyser ces influences, selon qu'elles tendent vers une appropriation par un groupe restreint de cette dénomination et de la rente qui résulte qui en fait un bien de club, ou que d'autres acteurs assez influents jouent en faveur de l'intérêt de la collectivité pour faire de ce bien une ressource territoriale commune (Fournier & al., 2018).

Le lien qui pourrait exister entre la valorisation des produits de terroir et le développement rural peut être appréhendé du point de vue de la stratégie des acteurs à l'origine de la démarche de protection (Tregear & al., 2007). Pacciani & al. (2001) ont travaillé sur une grille d'analyse de ces différentes stratégies. Ces dernières sont classées selon deux critères :

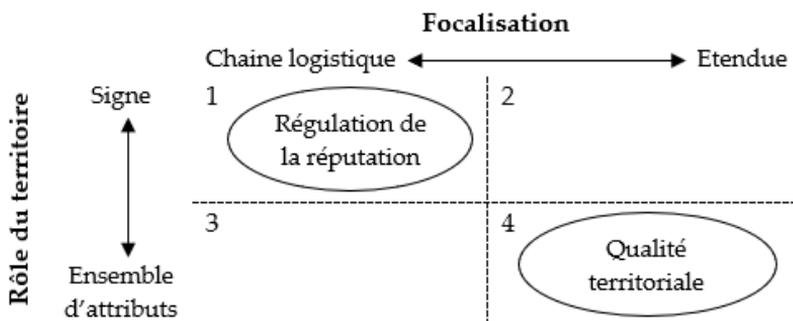
- l'importance accordée à la valorisation stricte du produit ou d'autres composantes de l'économie locale<sup>5</sup> ;
- le rôle du territoire d'origine, pouvant être utilisé par les acteurs comme un signe de qualité, ou bien des éléments et ressources spécifiques du territoire, encapsulés dans le produit typique en tant qu'attributs.

<sup>4</sup> L'auteur utilise le terme « Soustractabilité » (*Soustractability* en anglais) au lieu de « Rivalité »

<sup>5</sup> « *Actors' focus* » en anglais dans le texte.

La figure ci-dessous schématise cette classification :

Figure 1. Matrice des stratégies de valorisation d'un produit typique



Source : Traduit par les auteurs depuis Pacciani & al. (2001, p. 7)

Les stratégies 1 et 4 constituent les deux cas typiques. La stratégie 1, dite de régulation de la réputation, fait référence aux produits typiques réalisés par un système de production local suffisamment structuré et dont l'initiative est prise principalement par les producteurs (ou les entreprises). Elle résulte du besoin que manifestent ces derniers de protéger le produit en question, dès lors qu'il possède une réputation bien établie.

La stratégie de la qualité territoriale (quadrant 4 dans la figure ci-dessus) s'appuie sur le produit, pour sa capacité à apporter une valeur ajoutée et à promouvoir un ensemble différencié de produits et de services spécifiques au territoire et liés à son histoire et à son patrimoine. Ce produit protégé étant considéré comme appartenant à toute la communauté, d'autres acteurs s'impliquent dans la démarche, et le produit devient un catalyseur dans la planification d'une stratégie de développement rural et intégré. Une pluralité et une hétérogénéité d'acteurs caractérisent donc cette stratégie.

Une typologie des acteurs de la chaîne de valeurs spécifique aux filières des produits liés aux labels de qualité a été dressée par Barjolle & Sylvander (2002), elle en identifie trois types : (i) l'initiateur (le premier à avoir aperçu l'intérêt ou le besoin de protection ; (ii) le corps (ou l'organisation) interprofessionnel(le) qui peut être l'organisme

demandeur de protection et (iii) le channel captain ou le leader économique de la chaîne d'approvisionnement. Toutefois, ces trois catégories ne sont pas toujours présentes et peuvent parfois se confondre (le corps interprofessionnel peut être lui-même l'initiateur, par exemple). Les mêmes auteurs estiment qu'un équilibre entre ces acteurs doit être respecté et que leur engagement dans le processus de qualification est un facteur de réussite du projet.

### 1.3- Conséquences sur le développement rural

Ce point de vue rejoint en partie celui de Fournier & *al.* (2018) qui mettent l'accent sur les stratégies des acteurs dans la démarche de construction du signe de qualité indication géographique. Cependant, les avis divergent quant aux conséquences de ces différentes stratégies sur le développement rural.

En effet, certains considèrent que les deux stratégies évoquées ne sont pas antinomiques mais peuvent, au contraire, être complémentaires dans la mesure où des initiatives individuelles sont susceptibles d'aboutir à des projets de valorisation collective. Réciproquement, la stratégie de qualité territoriale peut renforcer le système de production du produit en question et, par conséquent, stimuler l'activation d'une stratégie de régulation (Pacciani & *al.*, 2001).

D'autres considèrent que les deux stratégies ne peuvent être envisagées simultanément, et que la stratégie la plus propice à l'enclenchement d'une dynamique de développement rural de la région est celle qui considère l'IG comme une « ressource commune territoriale », arguant qu'elle est favorable à la coordination inter-acteurs, qui est nécessaire à la pérennité du projet et est plus favorable à l'apparition d'externalités positives et au partage de la valeur ajoutée entre une multitude d'acteurs (Fournier & *al.*, 2018).

Par ailleurs, il convient de rappeler que dans certains cas, l'Etat est à l'origine de l'initiative de protection et peut être fortement impliqué dans l'élaboration du cahier des charges et le suivi du projet de labellisation, voire être demandeur du label à travers l'un de ses organismes, tel que cela a été le cas pour l'indication géographique du « riz Basmati », où le ministère du commerce indien a expressément

chargé l'APEDA (*The Agricultural and Processed Food Products Export Development Authority*) de se porter demandeuse de l'IG (Marie-Vivien & Biénabe, 2017). Dans ces cas, l'Etat joue un rôle central, aussi bien dans la démarche de labellisation que dans le pilotage des projets de valorisation des produits de terroir, le signe de qualité étant perçu dans ce schéma comme outil de développement rural ou de protection du patrimoine et du produit typique contre la concurrence locale et/ou étrangère, ou bien contre l'usurpation (Bramley & al., 2013).

## 2- MISE EN PERSPECTIVE

### 2.1- Le système national de labellisation

En Algérie, la démarche de labellisation s'inscrit dans la continuité des projets et des politiques visant à dynamiser l'économie des zones rurales fragiles. Nous citons parmi les objectifs affichés par le gouvernement dans cette démarche « le développement économique de territoire »<sup>6</sup>. Les autres objectifs étant de valoriser ces produits et de garantir leur qualité, ainsi que de « préserver les savoir-faire traditionnels »<sup>7</sup>. Cette politique se démarque des précédentes, car elle s'appuie sur une vision de gouvernance dite participative, en d'autres termes, qui associe les populations dans la détermination des projets qui leur sont destinés et dans l'effort de développement d'une façon générale. L'ancrage réglementaire de ces actions est la loi d'orientation agricole de 2008<sup>8</sup>. Cette loi a prévu l'institution d'un système de qualité pour les produits agricoles ou d'origine agricole. Le décret d'application n'a été publié qu'en 2013<sup>9</sup>. Là encore, l'installation du système en question n'a été effective qu'après la publication d'autres textes relatifs à l'organisation et aux procédures<sup>10</sup>.

---

<sup>6</sup> Site web du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural : <http://madrp.gov.dz/agriculture/foncier-agricole/valorisation-des-produits-agricoles/>

<sup>7</sup> Idem

<sup>8</sup> Article 33 de la loi N° 08-16 du 3 août 2008 portant orientation agricole

<sup>9</sup> Décret exécutif n° 13-260 du 7 juillet 2013 fixant le système de qualité des produits agricoles ou d'origine agricole.

<sup>10</sup> Notamment, l'arrêté du 5 mai 2016 portant dispositions relatives au fonctionnement et à l'organisation du système de qualité des produits agricoles ou d'origine agricole et arrêté du 5 mai 2016 fixant les règles relatives à la procédure de reconnaissance des

## 2.2- L'indication Géographique Figue Sèche de Beni Maouche

C'est dans le cadre de ce dispositif qu'a été créée l'Indication Géographique (IG) figue sèche de Beni Maouche.

Il convient d'abord de donner un bref aperçu sur le produit et son aire de production. La figue de Beni Maouche jouissait d'une bonne réputation aussi bien sur le marché local que sur certains marchés étrangers (en France notamment), et ce depuis la période coloniale. Les zones montagneuses de Kabylie sont connues pour la pratique de l'arboriculture, notamment pour l'olivier et le figuier. A cette époque et pour la figue sèche, Laumonier (1960) estime que « *La Kabylie [...] est en Afrique du Nord le centre de production le plus important* ». Selon Rebour (1968), la variété Taamriout donnerait « *des résultats remarquables dans la vallée de la Soummam et le Guergour, en particulier dans le douar des Beni Maouche* ».

Le choix de cette culture en montagne est dicté par la nature-même de cette région. En effet, les spécificités pédoclimatiques, l'altitude de cette aire ainsi que les variétés qui y sont cultivées sont une combinaison de conditions favorables à cette culture. Ajoutons à cela le savoir-faire ancestral et les techniques développées par les agriculteurs de la région qui sont des éléments très importants, déterminant la qualité renommée du produit. Les agriculteurs évoquent des tentatives de replantation de leur figuier dans d'autres régions sans pouvoir égaler la qualité du produit en provenance du milieu d'origine.

La typicité de ce produit est donc le résultat d'une combinaison de facteurs naturels (propriétés pédoclimatiques, altitude, facteurs génétiques des variétés cultivées) et humains (itinéraire technique, procédé de séchage, mode de conservation, etc.), ainsi que l'a synthétisé Lamani (2014a) « *[...] un produit de terroir est lié essentiellement au milieu physique, à savoir les caractéristiques pédoclimatiques de la région, mais aussi à la culture et au savoir-faire des habitants de cette région* ».

---

appellations d'origine, des indications géographiques et des labels agricoles de qualité.

En premier lieu, il est important de souligner que la volonté des agriculteurs et des responsables locaux de développer la filière figuicole<sup>11</sup> dans la région de Beni Maouche est antérieure à la mise en place des outils de labellisation, dans la mesure où des actions de vulgarisation et de promotion du produit ont été menées spontanément depuis le milieu des années 1990 (le 24 octobre 1996), à travers la fête annuelle de la figue (17<sup>ème</sup> édition en 2019) pour ne citer que cet exemple.

Cet évènement suscite un intérêt particulier dans toute la région, à commencer par les habitants de la commune de Beni Maouche. Ses activités mobilisent une bonne partie de la population (de différents âges et de différents groupes sociaux) parmi lesquels des bénévoles et pas seulement les acteurs directement concernés.

Ces éléments témoignent, s'il en est besoin, de l'attachement des populations de la région à ce produit et à toute la culture qui s'y rapporte. Cela constitue un élément des plus importants pouvant faire de la valorisation de la figue un levier de développement pour tout le territoire.

Rien que dans la commune de Beni Maouche, l'activité figuicole est pratiquée par plus de 720 agriculteurs et subvient aux besoins de 4400 personnes. Les figueraies couvrent une superficie de 1015 ha dans cette même zone (Hamlaoui, 2019).

Les agriculteurs et les acteurs locaux (élus locaux, responsables de différents services, société civile...) considèrent que l'obtention du signe IG figue sèche de Beni Maouche n'est qu'une consécration bien méritée et une reconnaissance, à la fois de la qualité et de la valeur patrimoniale de ce produit, mais aussi des efforts de ces acteurs. Sur la base de cette réputation, le Ministère de l'agriculture et du développement rural et les experts de l'Union Européenne ont choisi ce produit, avec la datte de Tolga (Deglet Nour de Biskra), pour créer les premiers labels dans le cadre du nouveau dispositif qu'est le Système National de Labellisation (SNL).

---

<sup>11</sup> Les termes « figuiculture », « figuiculteur » et « figuicole » sont des néologismes utilisés par les acteurs de cette filière en Algérie, nous nous permettons de les reprendre dans ce travail.

Les premières réunions avec les producteurs ont eu lieu vers la fin de l'année 2014. Dans le but d'avoir une meilleure représentativité des producteurs, ces derniers ont été conseillés de s'organiser en association. C'est ainsi que fut créée l'Association des Figueiculteurs de la Commune de Beni Maouche (AFCBM) qui est devenue le groupement demandeur du signe de qualité.

L'arrêté officialisant la création du signe indication géographique (IG) date du 22 septembre 2016<sup>12</sup>. Les conditions d'octroi de cette IG sont fixées selon le cahier des charges proposé par l'association et validé par le Comité National de Labellisation.

La zone géographique de ce signe se situe dans l'aire écologique des Babors, avec un climat subhumide et à une altitude dépassant les 400 mètres. Vingt et une (21) communes sont englobées dans cette aire, dix (10) dans la Wilaya de Béjaïa et onze (11) dans celle de Sétif. Quant aux variétés concernées, il s'agit de Taamriout, Aberkane et Azandjar, bien qu'il existe d'autres variétés cultivées dans la région, celles-ci présentent une qualité meilleure au séchage. D'autres conditions plus techniques (telles que la caprification) sont exigées des bénéficiaires de cette IG. En outre, le cahier des charges interdit toute intervention chimique dans le processus de production. Ce détail a été intégré dans le but de faciliter le passage au label « Agriculture Biologique » (AB) qui constitue l'un des objectifs visés par l'association.

L'organisme de contrôle (ou organisme de certification, OC) est l'Institut Technique de l'Arboriculture Fruitière et de la Vigne (ITAFV). Il a été choisi pour assurer les tâches de contrôle pour une période transitoire de trois ans et à titre gratuit. Passée cette période, un autre organisme de certification aurait dû être choisi (ou créé) mais cela n'a pas été le cas et l'ITAFV a continué à assumer ces tâches.

### 2.3- Une approche participative ?

Une mobilisation des acteurs locaux est une condition très importante pour la réussite d'un projet de labellisation. Le cas de la figue sèche de Beni Maouche semble intéressant en ce qu'il démontre

---

<sup>12</sup> Arrêté du 22 septembre 2016 portant attribution du signe distinctif de reconnaissance de la qualité du produit agricole en indication géographique de la Figue sèche de Beni Maouche.

une participation active et à une large échelle des populations locales dans cette démarche.

Il faut souligner que le nom du label n'avait pas fait l'unanimité et qu'il y a eu une forme d'opposition, notamment de la part de certains agriculteurs des autres communes. Le nom de « Figue sèche de Beni Maouche » a été finalement retenu en raison de la solidité du dossier fourni par l'AFCBM comportant des archives de l'époque coloniale attestant de la réputation et de la qualité du produit de cette localité. Pour autant, cette forme de sensibilité ne semble pas une menace pour ce label dans la mesure où des agriculteurs d'autres communes sont nombreux à participer à cette démarche.

Les personnes interrogées affirment que l'approche adoptée est participative, que les décisions sont prises de façon consensuelle et que l'organisation est horizontale. Cependant, ce constat est à nuancer car cette participation ne semble pas s'étendre à toutes les étapes du projet. En effet, nous avons relevé une forme d'exclusion touchant certains participants locaux qui ne sont pas toujours associés aux réunions et aux décisions prises au niveau central. Une autre forme d'exclusion est celle qui touche les acteurs de l'aval de la filière. Cela incombe au manque d'organisation de cette dernière que nous aborderons plus loin dans la partie consacrée aux contraintes.

#### **2.4- La filière figuicole en Algérie**

Afin d'appréhender la situation et les contraintes propres à cette filière dans la région qui nous intéresse, nous avons jugé utile d'aborder dans un premier temps la question dans une perspective macroéconomique, en scrutant quelques indicateurs de performance de l'Algérie depuis l'indépendance et comparativement aux premiers producteurs mondiaux.

Le tableau en **annexe 1** nous donne une idée sur l'évolution comparée des volumes de figues produites par les principaux pays producteurs sur le pourtour méditerranéen. La production annuelle de l'Algérie se situe autour des 120 000 tonnes, ce qui la place en troisième position derrière la Turquie - premier producteur mondial - et l'Égypte. Cependant, en examinant de plus près ces données, nous

remarquons que les rendements sont très contrastés entre les deux premiers producteurs d'un côté, à savoir la Turquie et l'Égypte, et l'Algérie et le Maroc de l'autre. En effet, tandis que l'Égypte enregistre un rendement qui dépasse parfois les 6,5 tonnes/ha et la Turquie avec environ 6 tonnes/ha, l'Algérie peine à atteindre 3 tonnes/ha, le cas du Maroc n'est guère meilleur avec à peine 2 tonnes/ha. Cela pourrait être le fait d'une différence dans les systèmes de production qui seraient majoritairement intensifs dans les deux premiers cas et extensifs dans les autres. Cette différence pourrait être aussi le fait d'une différence dans la répartition de la production. Autrement dit, la part de la production destinée au séchage en Algérie et au Maroc pourrait être plus importante. Cette technique exclut l'irrigation sauf en période de sécheresse prolongée. Les rendements sont automatiquement inférieurs à ceux de la figue de table. Cependant, cette analyse reste incomplète en l'absence de données plus détaillées.

Maintenant, intéressons-nous spécifiquement au cas algérien. Le graphique en **annexe 2** retrace l'évolution de la performance de la filière figuicole entre 1961 et 2018. Une première lecture permet de constater de fortes fluctuations, aussi bien en termes de production que de rendement et de superficie récoltée. La période 1961-1985 est caractérisée par des rendements quasiment constants mais des variations très prononcées dans les volumes de production et la superficie. Les périodes 1965-1970 et 1982-1984 ont connu une chute de la production qui a perdu jusqu'à la moitié en volume ; il en est de même pour la superficie. Quant à la deuxième période qui s'étale de 1985 à 2018, outre les fluctuations dans les volumes de production, elle a été marquée par une relative stabilité dans la superficie récoltée et de fortes variations dans les rendements. Par ailleurs, il faut souligner une nette augmentation de la production et du rendement à partir de 2008. Nous remarquons également que sur toute la période considérée (56 ans), la superficie récoltée n'a pas connu d'augmentation soutenue et qu'elle a, au contraire, légèrement décliné à partir de 2006 pour se situer à un niveau de 4% inférieur à celui de 1961.

Pour expliquer de telles variations, il nous a fallu nous référer à des données et études globales sur l'agriculture, en raison de l'absence

d'informations spécifiques à la figuiculture couvrant la période étudiée. Nous nous sommes ainsi appuyés sur les travaux menés sur les diverses politiques économiques en général et agricoles en particulier.

En résumé, la production agricole a connu une baisse en raison des séquelles de la guerre de libération et des bouleversements post indépendance des années 1960. Durant les années 1970, les investissements réalisés dans le cadre de la révolution agraire auraient contribué à l'augmentation de la production et à l'exploitation de certaines terres qui ont été abandonnées durant la guerre et après l'indépendance. Les années 1980 marquées par la crise pétrolière et des sécheresses récurrentes, et les années 1990, années de terrorisme et de l'ajustement structurel, ont affecté le secteur agricole (Bedrani & Cheriet, 2012). En outre, la constance des rendements durant les deux premières décennies après l'indépendance indique que l'augmentation des volumes de production obtenue à la suite des réformes agraires n'est pas le résultat d'une intensification mais d'une augmentation des surfaces cultivées (notamment le retour aux terres abandonnées). *A contrario*, l'accroissement constaté à partir de 2007-2008 semble être le fait d'une amélioration des techniques culturales et consécutive à un effort d'investissement qui a résulté d'une augmentation significative des rendements, ceux-ci ayant quasiment doublé en l'espace d'à peine une décennie, et ce malgré la diminution des surfaces récoltées.

### **3- CONTRAINTES A LA VALORISATION DE LA FIGUE SECHE DE BENI MAOUCHE**

Dans ce qui suit nous traiterons des contraintes auxquelles fait face la filière figuicole dans l'aire de protection de l'IG, et plus spécifiquement dans la commune de Beni Maouche. Mais avant cela, nous avons jugé utile de situer ces contraintes dans un cadre plus global, celui d'une analyse rétrospective du secteur agricole en Algérie.

### **3.1- Des faiblesses structurelles**

La culture de la figue rencontre un certain nombre de contraintes partagées avec d'autres filières du secteur agricole. Nous aborderons brièvement ces problèmes communs puis nous reviendrons aux contraintes spécifiques à la figuiculture.

La littérature qui traite des contraintes auxquelles fait face l'agriculture en Algérie est abondante. En résumé, et sans prétendre à l'exhaustivité, nous citons :

- les conditions de vie difficiles et l'exclusion vécues par la paysannerie et les agriculteurs en particulier (Bessaoud, 2013 ; Boukella, 2008) ;
- l'insuffisance des rendements et de la productivité des facteurs de production et la précarité des emplois dans le secteur agricole (Akerkar, 2015)
- les aléas climatiques et la part encore importante des cultures principalement pluviales ;
- la faiblesse de l'organisation des acteurs et le poids grandissant des spéculateurs et intermédiaires qui parasitent la chaîne de valeurs ;
- la faible attractivité du secteur agricole comparativement aux autres secteurs (Bessaoud, 2013) ; et plus globalement les politiques successives menées depuis l'indépendance, puis le désengagement de l'Etat de la sphère économique en général et du secteur agricole en particulier, ce qui, selon Djenane (2012), « [...] semble expliquer le recul de l'investissement agricole voire même l'apparition d'un processus de dés-accumulation du capital au sein de ce secteur ». Les performances enregistrées à partir du milieu des années 2000, semblent n'être qu'une forme de rattrapage.

Nous nous focaliserons dans ce qui suit sur les difficultés spécifiques à la figuiculture dans la région de Beni Maouche. Nous estimons que cette analyse pourrait constituer une base pour mieux appréhender la problématique que nous traitons.

### 3.2- Organisation des acteurs

En dépit de l'existence d'une association de wilaya (Association des Figuculteurs de la Wilaya de Béjaia) et d'une association communale (AFCBM) que l'on peut considérer comme une forme d'organisation des producteurs, le champ d'action de celles-ci semble, eu égard à ses moyens limités, se borner à la vulgarisation, à l'organisation d'évènements et à la gestion de l'IG. Pour ce dernier point, il s'agit principalement d'un rôle d'intermédiaire avec les autres acteurs intervenant dans la démarche de labellisation.

La coopérative COOPFIG qui a été créée en 2013 a fait une entrée timide dans le domaine de la transformation (gâteaux, confiserie, confiture, etc. à base de figue). Malgré le nombre assez important d'adhérents (150), ceux-ci n'ont fourni que 35 qx de leur production pour la transformation en 2018/2019 .

L'absence d'une coopérative de producteurs, c'est-à-dire en amont de la filière, est l'une des plus grandes lacunes de cette dernière, et ce pour de multiples raisons :

- La taille des exploitations (85% des exploitations ont moins de 5 ha<sup>13</sup>) rend difficile et très coûteux tout investissement dans la mécanisation, l'irrigation ou autres.
- Le poids des producteurs dans la négociation commerciale est faible lorsqu'ils ne sont pas organisés. Cette situation favorise la spéculation et un partage inéquitable de la valeur ajoutée entre les producteurs et les intermédiaires.
- A défaut d'une organisation forte, il est difficile de contrôler le signe IG, ce qui ouvre la voie à son usurpation.

### 3.3- Contraintes naturelles

Les agronomes et les agriculteurs interrogés font remarquer que les altérations climatiques favorisent l'apparition de maladies et de parasites affectant la qualité du produit et le volume de production.

---

<sup>13</sup> Source : Subdivision de l'Agriculture des daïras de Seddouk et de Beni Maouche

Ce aléas serait également à l'origine d'un décalage entre la maturation du caprifiquier et la réceptivité des figues femelles.

En outre, la topographie d'une bonne partie des terrains rend sa mécanisation difficile d'autant plus que l'espacement entre les figuiers est irrégulier (figuiers anciens), ce qui nécessite le recours à la traction animale.

Selon la même source, une érosion génétique se serait accélérée depuis quelques décennies. En effet, une vingtaine de variétés de figuiers auraient été perdues depuis les années 1950-1960 et, pour ce qui est du caprifiquier, de 18 variétés recensées il ne reste que deux ou trois dans cette région. Bien que ce problème ne concerne pas les variétés labellisées, il n'en reste pas moins une perte pour le potentiel de diversification de l'offre et aussi pour le patrimoine génétique de cette espèce. Réintroduire les variétés menacées ou disparues pourrait renforcer la réputation de cette région. On pourrait imaginer que les fruits issus de ces variétés serviraient à la consommation de table (figues fraîches) en élargissant la portée de l'IG ou en créant d'autres labels.

### **3.4- Un faible niveau de production**

Il s'agit là d'un problème à traiter à deux niveaux. D'abord en termes de volume de production avec l'impératif d'intensification et de régénération des arbres, la moitié des arbres ayant plus de 50 ans (Hamlaoui, 2019). Ensuite, le deuxième est la faiblesse de productivité. En effet, tandis que le rendement en Algérie se situe autour des 3 tonnes/ha, ce qui est déjà loin des performances de certains pays (voir tableau en annexe 1 et ses commentaires plus haut), à Beni Maouche il est à peine de 1,8 tonne/ha.

En plus des problèmes communs au secteur agricole algérien évoqués plus haut, nous pouvons citer : la faiblesse de la mécanisation<sup>14</sup>, la difficulté d'accès à certaines exploitations en raison de l'absence ou de la dégradation des pistes, la cherté et l'indisponibilité de la main d'œuvre agricole.

---

<sup>14</sup> Seules 60% des exploitations sont concernées par la motorisation, et encore à des degrés différents, ce qui signifie que 40% en sont exclues (Source : Idem)

La faiblesse et la fluctuation de production pourraient être un frein au développement du signe IG lorsqu'elle n'a pas atteint un seuil et une régularité permettant aux agriculteurs d'investir et de s'organiser efficacement en amont et en aval de la filière.

Selon les services de la subdivision agricole de Seddouk et de Beni Maouche, il reste une marge importante pour améliorer la productivité et augmenter les volumes de production, en adoptant de nouvelles techniques culturales plus adaptées à ces exploitations, et en investissant pour la mise en culture de la jachère arbustive estimée à plus de 1000 ha dans la seule commune de Beni Maouche.

### 3.5- Des politiques centralisées

Notre étude a également révélé une rigidité aussi bien dans les outils de développement agricole et rural que dans les pratiques de l'administration, ce qui est contradictoire avec les objectifs affichés de décentralisation et d'inclusion des acteurs locaux dans le processus de développement de leur territoire (loi d'orientation agricole de 2008). Nous devons cependant nuancer ce propos, en relevant une participation active de la société civile en général et des producteurs en particulier dans la démarche de construction du signe IG figue sèche de Beni Maouche. A certains égards, cette conclusion s'accorde avec celle de Salah Mansour et Abrika (2019) qui considèrent que « *Les producteurs s'habituent avec les formes participatives, voire même influencent dans le processus décisionnel [...]* ». Toutefois, nous estimons pour notre part que cette participation reste limitée à un niveau décisionnel restreint et est entravée par des contraintes institutionnelles et des lourdeurs administratives avérées. A titre d'exemple, le retard dans la création d'un organisme certificateur pour prendre le relais de l'ITAFV, les longs délais de publication de différents textes (notamment d'application et qui ne sont pas toujours le fruit d'un consensus) et de réponse aux doléances des acteurs locaux, rendent l'avenir de cette démarche incertain.

Le manque d'implication des populations dans les projets de labellisation semble encore plus prononcé dans certains cas étudiés par d'autres auteurs. Ainsi, Cheriet (2017) considère que « [...] les

processus de labellisation par les signes distinctifs de qualité et d'origine souffrent du manque d'implications des acteurs (producteurs, transformateurs et distributeurs) eux-mêmes ».

Sur un autre registre, le manque d'implication des acteurs intervenant au niveau local dans le processus de construction de l'IG engendre des difficultés dans certaines phases. Nous citons comme exemple le manque de moyens de l'organisme de contrôle (en l'occurrence l'ITAFV (qui a été désigné au niveau central comme OC) qui peine à faire face à la demande des agriculteurs, ce qui se traduit par un faible volume de produit labellisé.

### **3.6- Articulation entre les différentes politiques**

Le système national de labellisation en tant que moyen de valorisation des produits de terroir et de levier de développement territorial possède, certes, des avantages et il serait intéressant de le renforcer et de le promouvoir. Cependant, sans une articulation entre les différents outils de développement agricole et rural et cette démarche de labellisation, l'efficacité de cette dernière est facilement compromise. Plus concrètement, le producteur qui n'a pas accès aux subventions, à une assurance de qualité et aux outils de financement des investissements, pourrait trouver un intérêt limité dans l'adhésion aux projets de labellisation. Outre la protection et la promotion de l'image du produit de terroir, l'enjeu serait donc d'aider les agriculteurs, à la fois pour assurer un revenu acceptable<sup>15</sup>, mais aussi afin de lever certains obstacles d'accès aux différentes subventions de l'Etat et au financement bancaire, en tenant compte des spécificités de l'agriculture de montagne (morcellement et taille des exploitations, type de mécanisation et d'irrigation à adopter, etc.).

La valorisation des produits de terroir ne doit pas être considérée comme une étape unique, mais comme un processus avec différentes phases interconnectées, chacune d'elles nécessitant des outils

---

<sup>15</sup> Il s'agit notamment de revoir le système d'assurance et des mutuelles pour couvrir à la fois le risque agricole et sécuriser les revenus des agriculteurs pendant les périodes d'inactivité liées aux aléas assurés

spécifiques et pouvant être soutenues par des politiques spécifiques également (Belletti & Marescotti, 2011).

### **3.7- Impact du label sur les prix et les revenus des agriculteurs**

Selon les agriculteurs interrogés, la figue sèche de Beni Maouche de premier choix est cédée à un prix de détail dépassant les 1 200 DA/kg (il a même atteint 1 800 DA/kg en 2019). Selon les responsables des services agricoles, la création de l'IG serait à l'origine d'une appréciation du prix de cette figue sèche d'environ 40%. Cependant, sachant que les quantités labellisées sont très faibles et qu'elles sont vendues pour la quasi-totalité dans les foires et les expositions, nous nous interrogeons sur l'impact réel de ce label au sens strict. Il est vrai qu'une amélioration significative de l'image du produit a été observée depuis le début de ce projet, mais il est probable que cette augmentation des prix soit le résultat d'actions de promotion et de marketing ou des fluctuations de la production, et non de la labellisation elle-même.

Les travaux de Hadjou (2014) révèlent une préférence marquée de la diaspora algérienne pour les produits de terroir d'Algérie tels que la dattes Deglet Nour ou l'huile d'olive. En outre, le recours au circuit informel semble plus fréquent lors des achats de ce type de produit. Néanmoins, cette étude ayant été réalisée avant la création des signes de qualité, nous ne pouvons faire d'extrapolation sur un label comme l'IG figue sèche de Beni Maouche.

Quoi qu'il en soit, nous estimons qu'il serait indispensable de mener une enquête auprès des consommateurs, et la figue sèche labellisée devrait être commercialisée à une échelle assez large - ce qui est loin d'être le cas actuellement - pour pouvoir mesurer cet impact.

Par ailleurs, s'il s'avère que l'écart entre le prix du produit labellisé et celui qui ne l'est pas est faible, l'avenir de cette IG pourrait être menacé dans la mesure où cette situation favoriserait les comportements de passager clandestin. Bien entendu, nous parlons ici du processus de labellisation proprement dit et de l'IG. Nous estimons qu'en l'absence d'un intérêt évident pour les agriculteurs les incitants à adhérer à cette démarche, ils pourraient s'en détourner car

il leur serait possible de vendre leur produit assez cher à travers le circuit informel.

Dans les faits, les agriculteurs relèvent l'existence de telles pratiques, notamment de la part des revendeurs du secteur informel. Cette situation met en avant l'importance du contrôle et de la lutte contre la fraude et l'usurpation du nom de cette IG.

### **3.8- Le coût du maintien du signe et de la certification à surveiller**

Comme nous l'avions déjà souligné, l'ITAFV assure le contrôle et la certification pour une période limitée, en attendant qu'un organisme certificateur prenne le relais. Notre enquête a révélé que les agriculteurs n'ont pas d'idée précise sur le coût qu'ils devront supporter pour la certification dans le futur. Or, des études ont mis en exergue l'importance de ces coûts dans le choix des agriculteurs d'adhérer ou non à la démarche de labellisation et dans le maintien du signe IG. Des détails tels que les coûts fixes et les coûts variables de la certification peuvent dissuader et évincer les petits producteurs, induisant une dualité au sein des acteurs de la filière en question. Il faut également noter que la phase d'élaboration du cahier des charges peut avoir une incidence très importante sur ces coûts et sur les proportions de ces derniers qu'il incombe à chaque acteur de supporter (Belletti & *al.*, 2007).

D'un point de vue plus global, les coûts de transaction, et plus précisément le coût du contrôle ainsi que les délais de réalisation des actions de certification par exemple, devraient être pris en compte dans un tel projet. Il ne s'agit pas ici de les quantifier mais seulement de souligner leur importance.

Dans le même sillage, un questionnement sur la méthode adoptée dans l'élaboration du cahier des charges nous semble pertinent : a-t-on pris en compte la complexité du contrôle et son incidence sur les coûts liés à la certification ? Dans quelles mesure les techniques culturales exigées par le cahier des charges sont-elles contraignantes et quel serait le coût de transaction lié à la spécificité au sens de Williamson (Williamson, 1975, 1985, cité par Barjolle & Chappuis, (2000) ? Il existe des travaux qui ont abordé cette question dans le cas d'une construction telle que l'IG ou l'AOC/AOP. Belletti et *al.* (2007),

citant le cas de l'IGP *Olio Toscano*, estiment que l'existence d'une organisation des producteurs et la négociation de cette dernière a fait baisser significativement les coûts de certification, notamment pour les petits producteurs. Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres illustrant l'importance des coûts de transaction dans le choix des acteurs et des organisations d'aller vers cette forme de valorisation, ces coûts pouvant même déterminer le succès ou l'échec d'une telle démarche.

### 3.9- La stratégie de valorisation adoptée

Nous n'aborderons pas ici les objectifs stratégiques des administrations et organismes publics qui sont clairement affichés et sont en relation, entre autres, avec le développement local/rural et l'amélioration des conditions de vie de la paysannerie. L'aspect sur lequel nous portons notre attention est le point de vue des agriculteurs et, plus généralement, des organisations et collectifs des producteurs. Individuellement, les producteurs pourraient avoir comme objectif de capter une rente de qualité territoriale (voir *supra*), mais ils pourraient également avoir d'autres visées telles que le levier marketing, la protection contre l'usurpation, etc.

En nous référant à la typologie des stratégies de valorisation que nous avons abordée dans la première partie de cette étude (voir Figure 1), et suivant les résultats de notre enquête, nous pouvons affirmer que les acteurs de ce projet de labellisation ont adopté une stratégie de régulation de la réputation. En effet, la figue sèche de Beni Maouche jouissait d'une réputation bien antérieure à ce projet. D'autre part, la valeur ajoutée est quasi-exclusivement créée à un seul niveau, à savoir l'amont (l'agriculteur s'occupe à la fois des plantations et du séchage). Un autre élément tout aussi important est l'absence d'un panier de biens et services, et ce malgré la volonté de la population et des responsables locaux de faire de la région une destination touristique et de diversifier les activités économiques locales. Cette diversification, bien qu'elle soit possible au regard du potentiel culturel et touristique de la région, nécessite un investissement considérable, notamment en infrastructure touristique.

Cela signifie qu'à moyen terme, cette stratégie de valorisation marchande s'est imposée d'elle-même.

Dans le même sillage, notons également que le signe IG créé concerne la figue sèche uniquement. En d'autres termes, les produits dérivés ou transformés ne bénéficient pas directement de cette IG. Par conséquent, certains intervenants en aval de la chaîne (transformateurs notamment) pourraient trouver un intérêt limité (voire nul) à coopérer avec les producteurs adhérant à la démarche de protection, car ne pouvant pas faire valoir l'argument de qualité inhérent à l'IG. A cet effet, il pourrait être intéressant d'élargir la portée de ce signe de qualité pour inclure des produits fabriqués à base de la figue sèche labellisée (panier de biens et services, par exemple), et ce d'autant plus que dans le cas étudié il n'existe pas, *a priori*, un acteur en aval de la filière capable de capter à lui seul la rente de qualité.

Par ailleurs, l'une des particularités de la construction d'un signe de qualité lié à l'origine est l'indépendance/interdépendance des acteurs de la filière (Biénabe & *al.*, 2013). Autrement dit, les producteurs et/ou transformateurs, tout en poursuivant chacun ses propres objectifs, sont liés aux autres par le partage de la réputation collective. Cela indique que la coopération et la coordination entre les différents acteurs constituent la base sur laquelle l'IG est construite. Il faut cependant faire la distinction entre la recherche de la spécificité collective propre à l'IG et la différenciation individuelle du produit de chaque agriculteur. En effet, s'il s'avère nécessaire d'adopter une stratégie collective pour protéger et promouvoir le signe de qualité, les producteurs peuvent choisir de mutualiser leurs ressources pour d'autres fonctions (par exemple vendre sous une marque unique, créer une coopérative de producteurs et/ou de transformateurs, etc.) tout comme ils peuvent poursuivre une activité individuelle, limitant la coopération à la gestion de l'IG. Ce dernier schéma semble correspondre au cas étudié. En effet, la filière de cette IG est caractérisée par une activité de production et de distribution atomisée et une faible organisation, aussi bien en amont qu'en aval de la filière.

En outre, la coordination et la coopération entre les acteurs est l'un des facteurs de réussite d'un projet de construction d'une IG. Barjolle

et Sylvander (2002) considèrent que la réussite d'un projet de qualification d'un produit est déterminée en partie par la capacité des groupes de producteurs à gérer collectivement le signe de qualité. Dans le même ordre d'idée, Fort & Rastoin (2009) estiment que : « *Un certain niveau de coopération entre les acteurs est nécessaire pour réussir le management des filières sous IG* ». Les mêmes auteurs classent les stratégies des producteurs dans ce domaine en deux catégories : individuelle (dépôt de marque par exemple) et collective. Cette dernière étant de deux natures : territoriale (horizontale : les producteurs d'une aire géographique coordonnent leurs actions pour capter une rente de qualité territoriale) et sectorielle (verticale : dans un objectif de contrôle et de traçabilité). En réalité, les entreprises disposant de moyens financiers et humains peuvent combiner les deux stratégies. Pour les PME et TPE, une telle combinaison est difficile mais possible dans le cadre de coopératives ou d'alliances stratégiques. Dans le cas des agriculteurs de Beni Maouche, la coordination semble se limiter aux actions de l'association et celles relevant des programmes publics d'aide et de vulgarisation tel que nous l'avons précisé plus haut. Ce constat souligne encore une fois la pertinence d'une organisation de la filière.

Enfin, l'impact de la stratégie collective sur le développement rural de la région reste essentiellement tributaire de la part de l'économie locale liée au produit valorisé ; plus cette part est importante et plus la rente profitera aux acteurs qui sont d'ailleurs assez nombreux dans le cas de Beni Maouche (pour rappel, 720 figuiculteurs dans cette seule commune).

Cependant, en l'absence des conditions d'émergence de ce signe de qualité comme ressource territoriale commune (multiplicité et organisation d'intervenants sur la chaîne de valeur du produit, existence et diversité de produits ou panier de biens et services autour de cette ressource, etc.), cette démarche pourrait déboucher sur une situation où cette ressource prendrait la forme d'un bien de club (voir Tableau 1 et Fournier & al., 2018 *ibid.*). Il s'agit là d'un scénario probable, car au cours de ce processus de construction du signe, il pourrait y avoir une dynamique joignant d'autres acteurs et d'autres

activités et créant des synergies autour de ce produit qui constituerait alors un noyau, aboutissant ainsi à une appropriation collective de cette ressource (Pacciani & al., 2001 *ibid.*).

## CONCLUSION

Le potentiel économique et social de la valorisation de la figue de Beni Maouche est certain. La mobilisation des différents acteurs ainsi que de la population de la région en général témoigne d'un fort ancrage territorial et patrimonial de ce produit et de toute la culture qui y a trait. En outre, les acteurs interrogés semblent tous conscients de cet enjeu de développement pour la région.

Dans la pratique, cet élan s'est traduit par certaines formes d'organisation comme la création de l'association communale (AFCBM) et d'actions périodiques telles que la fête annuelle de la figue. Cette mobilisation collective justifie amplement le choix de la figue sèche de Beni Maouche pour constituer l'une des premières expériences algériennes de création d'un label IG.

La constitution du dossier pour l'obtention de l'IG et l'élaboration du cahier des charges illustrent bien la participation des agriculteurs dans ces étapes cruciales. Il nous faut toutefois souligner que les outils de mise en œuvre de cette démarche échappent aux acteurs locaux. Cheriet (2017) considère à ce propos que la labellisation des produits agricoles en Algérie « [...] semble être une démarche institutionnelle exclusive des pouvoirs publics. Elle est caractérisée par sa centralisation et sa verticalité (top down), accentuant la complexité des procédures administratives, et résultant en une grande lenteur, des sauts d'étape et des processus souvent lancés mais inachevés ». Sur ce dernier point, force est de constater que l'ambiguïté entourant l'étape de certification et la difficulté à trouver un organisme pour remplacer l'ITAFV confirment cette observation.

Pour notre part, nous considérons que cet outil de valorisation des produits de terroir gagnerait à être pensé dans le cadre d'une politique globale de développement agricole et rural, tout en prenant en considération les spécificités territoriales. Concernant le cas étudié, il s'agirait alors d'articuler cet outil qu'est la labellisation avec d'autres

qui viseraient le développement des territoires de montagne, tout en adoptant une approche réellement ascendante.

D'une manière générale, les politiques de soutien à l'agriculture et au développement rural ont de nombreuses justifications dans la théorie économique. Nous pouvons en citer deux qui nous intéressent particulièrement : les défaillances du marché et la multifonctionnalité de l'agriculture (Guyomard, 2004). Bien entendu, il existe des arguments que l'on peut opposer à l'intervention de l'Etat dans ce secteur mais la réalité est que beaucoup de pays (développés ou en développement) ont construit des politiques de grande envergure pour soutenir l'activité agricole. C'est même un pléonasme de dire qu'il n'existe pas à travers le monde d'agriculture développée sans le soutien de l'Etat (Djenane, 1997).

En plus de ces politiques destinées globalement à l'agriculture, de nombreux pays - européens notamment - ont érigé des politiques et mobilisé des moyens publics pour le soutien de l'agriculture et du développement de leurs régions montagneuses, et ce depuis plusieurs décennies. C'est le cas de la Suisse par exemple avec la Loi sur les Investissements en Montagne de 1974 (LIM), de la France avec la Loi Montagne de 1985, ou de l'Union Européenne avec les dispositifs du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) tels que l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN).

Ainsi, d'autres arguments pourraient justifier le soutien de l'Etat à l'économie et à l'agriculture de montagne. Le premier est lié aux handicaps naturels tels que la difficulté d'accès et d'aménagement du territoire, la fragilité des systèmes écologiques, etc. La seconde est d'ordre économique et social. En Algérie, plusieurs facteurs ont contribué à la marginalisation de ces territoires et à une succession de mouvements migratoires internes vers les villes côtières et celles des plaines et des hauts plateaux. Cette déprise a conduit à une surpopulation dans ces villes avec toutes les conséquences économiques, sociales, et écologiques que l'on connaît. Parallèlement, l'abandon des milieux ruraux impacte directement l'activité agricole dans ces régions, ce qui constitue un manque à gagner et un facteur de dépendance alimentaire.

Pour revenir à notre cas d'étude, nous considérons que l'enjeu n'est pas tant dans la promotion de ce produit, dont la réputation est déjà bien établie, mais dans l'amélioration des conditions de sa production. Cela implique l'adoption d'une stratégie visant l'augmentation des volumes de production et de la productivité, notamment à l'adresse des petites exploitations. En toile de fond, il s'agit de la problématique du développement économique de ces territoires et de l'amélioration des conditions de vie de la petite paysannerie et, par conséquent, d'une politique adaptée à ces territoires.

La faible organisation des acteurs de la filière constitue un autre obstacle et fragilise particulièrement les producteurs. Ce problème n'est pas spécifique à cette filière ni à cette région, mais la taille réduite des exploitations et les problèmes propres à cette culture rendent cette organisation plus décisive. Par conséquent, une attention particulière devrait être prêtée au renforcement des capacités des acteurs en matière de gouvernance des organisations. Une mutualisation des efforts dans ce domaine pourrait être profitable à tous les intervenants dans la chaîne de valeur et plus spécifiquement aux petits producteurs.

Il ne s'agit pas ici de préconiser une forme d'organisation plutôt qu'une autre, car les cheminements sont divers et sont le fruit d'une conjonction de facteurs socioculturels, économiques, institutionnels et réglementaires. Selon Bessaoud (2009) : « L'analyse stratégique moderne insiste fortement sur la multiplicité des cheminements possibles et sur la diversité des modes d'organisation des producteurs et de gouvernance d'une filière de production. Les organisations de producteurs développent différentes stratégies pour trouver un débouché à leurs produits ». Par conséquent, il existe encore de multiples cheminements possibles pour l'organisation de la filière.

### **Références bibliographiques**

**Akerkar A., (2015).** « Etude de la mise en œuvre du Plan National du Développement Agricole et Rural (PNDAR) : Cas de la wilaya de Béjaia ». *In The Journal of the New Economy*, 6(1), 15-29

**Barjolle D., & Chappuis J.-M., (2000).** « Coordination des acteurs dans deux filières AOC Une approche par la théorie des coûts de transaction ». In *Économie rurale*, 258(1), 90-100.

**Barjolle D., & Sylvander B., (2002).** « Some factors of success for origin labelled products in agri-food supply chains in Europe: market, internal resources and institutions ». *Economies et sociétés*, 25(9-10), 1441

**Bedrani S., & Cheriet F., (2012).** « Quelques éléments pour un bilan d'un demi siècle de politiques agricoles et rurales ». In *Les cahiers du CREAD*, 100, 137-162.

**Belletti G., Burgassi, T., Marescotti A., & Scaramuzzi S., (2007).** "The effects of certification costs on the success of a PDO/PGI". In *Quality management in food chains*. Wageningen Academic Publishers, 107-121.

**Belletti G. & Marescotti A., (2011).** « Origin Products, Geographical Indications and Rural Development ». In Barham, E., & Sylvander, B. (eds.). *Labels of origin for food : Local development, global recognition*". CABI, Wallingford ; Cambridge. 75-91.

**Bessaoud O., (2009).** « Dynamique de l'offre de produits de qualité, marchés et organisations des producteurs en Méditerranée ». In *Options Méditerranéennes*, 89, 73-87.

**Bessaoud O., (2013).** « Aux origines paysannes et rurales des bouleversements politiques en Afrique du Nord: L'exception algérienne ». In *Maghreb-Machrek*, 1, 9-30.

**Biénabe E., Kirsten J., Bramley C., (2013).** « Collective Action Dynamics and Product Reputation » In : Bramley C., Bienabe E., Kirsten J. (eds) « *Developing Geographical Indications in the South* ». Springer, Dordrecht. 1-72.

**Boukella, M. (2008).** « Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire ». In *Revue Algérienne des Sciences Juridiques et Politiques*, 45(4), 115-167.

**Bramley C., Marie-Vivien D., & Biénabe E., (2013).** « Considerations in Designing an Appropriate Legal Framework for GIs in Southern Countries ». In Bramley C., Bienabe E., Kirsten J. (eds) « *Developing Geographical Indications in the South* ». Springer, Dordrecht. 15-49.

**Chenoune O., Pecqueur B., & Djenane A., (2017).** « La territorialisation de la politique rurale en Algérie, adaptation ou

rupture? Analyse à partir d'une étude de cas: la wilaya de Tizi Ouzou ». *Mondes en développement*, n° 177(1), 79.

**Cheriet F. (2017).** « La valorisation des produits de terroir en Algérie : Démarches en cours, contraintes institutionnelles et perspectives ». In Working Papers MOISA (No 201702 ; Working Papers MOISA). UMR MOISA : Marchés, Organisations, Institutions et Stratégies d'Acteurs : CIHEAM-IAMM, CIRAD, INRA, Montpellier SupAgro - Montpellier, France.

**Djenane A., (1997).** « Réformes économiques et agriculture en Algérie ». Thèse de doctorat d'Etat, Université de Sétif.

**Djenane A., (2012).** « La dépendance alimentaire : Un essai d'analyse ». *Confluences Méditerranée*, n°81(2), 117.

**Fort F., Rastoin J.L., (2009).** « Marchés agroalimentaires, choix du consommateur et stratégies d'entreprises fondées sur le territoire : le modèle européen des indications géographiques ». In : Tekelioglu Y. (ed.), Ilbert H. (ed.), Tozanli S. (ed.). « *Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens* ». Montpellier : CIHEAM. p. 93-119. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens ; n. 89). Séminaire international sur Les Produits de Terroir, les Indications Géographiques et le Développement Local Durable des Pays Méditerranéens, 2008/04/24-26, Antalya (Turquie).

**Fournier S., Biénabe, E., Marie-Vivien D., Durand C., Sautier D., & Cerdan C., (2018).** « Les indications géographiques au regard de la théorie des communs ». *Revue internationale des études du développement*, 233(1), 139.

**Guyomard H., (2004).** « Soutien, fonctions non marchandes et multifonctionnalité de l'agriculture ». In : Butault, J. P. (ed.) « *Les soutiens à l'agriculture : Théorie, histoire, mesure* ». INRA, Paris. 69-84.

**Hadjou L., (2014).** « Commerce extérieur des produits algériens de terroir : Quel rôle pour les réseaux de diaspora ? ». Thèse de doctorat. Université de Bejaia.

**Hamlaoui M. S., (2019).** « Proposition d'un projet à initiative locale pour le développement de la filière figue sèche de Beni Maouche ». Subdivision de l'agriculture des Daïras de Seddouk et de Beni Maouche.

- Hess C., & Oström E., (2007).** « Introduction: An Overview of the Knowledge Commons » In Hess, C., & Oström, E. (eds.) « *Understanding knowledge as a commons: From theory to practice* ». MIT Press, London. 3-26.
- Lamani O., (2014a).** « Huile d'olive de Beni Maouche : Critères d'identification et perspectives de valorisation. Terroirs en Méditerranée : concepts, théories, pratiques et perspectives de recherche ». In *Séminaire doctoral « Terroirs en Méditerranée »*. Montpellier (France) : UMR MOISA. Série de recherches, 9, 42–53.
- Lamani O., (2014b).** « *Institutions et acteurs locaux dans la valorisation des produits de terroir : Quelle démarche locale de valorisation de l'huile d'olive de Beni-Maouche en Kabylie ?* ». Thèse de doctorat. Montpellier, SupAgro.
- Laumonnier R., (1960).** « *Cultures fruitières méditerranéennes* ». J.B. Baillière.
- Marie-Vivien D., & Biénabe E., (2017).** “The Multifaceted Role of the State in the Protection of Geographical Indications: A Worldwide Review”. In *World Development*, 98, 1-11.
- Mollard A., (2001).** « Qualité et développement territorial : Une grille d'analyse théorique à partir de la rente ». In *Économie rurale*, 263(1), 16-34.
- Oström, E. (2010).** “Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems”. In *American Economic Review*, 100(3), 641-672.
- Pacciani A., Belletti, G., Marescotti A., & Scaramuzzi S., (2001).** “The role of typical products in fostering rural development and the effects of regulation (EEC) 2081/92”. In *EAAE Proc. of the 73rd Seminar of the European Association of Agricultural Economists (Ancona, Italy): Policy Experiences with Rural Development in a Diversified Europe*.
- Rebour H., (1968).** « *Fruits méditerranéens autres que les agrumes* ». La Maison rustique.
- Sahli Z., (2009).** « Produits de terroir et développement local en Algérie ». In *Options méditerranéennes, Série A*, 89.

**Salah Mansour S., & Abrika B., (2019).** « L'Economie Sociale et Solidaire et la labellisation des produits du terroir : Cas de la figue de Beni-Maouche ». *In El Bahith Review* 19(1), 671-685

**Tregear A., Arfini F., Belletti G., & Marescotti A., (2004).** "The impact of territorial product qualification processes on the rural development potential of small-scale food productions". *In XI World Congress of Rural Sociology*. Trondheim (Norway).

**Tregear A., Arfini F., Belletti G., & Marescotti A., (2007).** "Regional foods and rural development : The role of product qualification". *In Journal of Rural studies*, 23(1), 12-22.

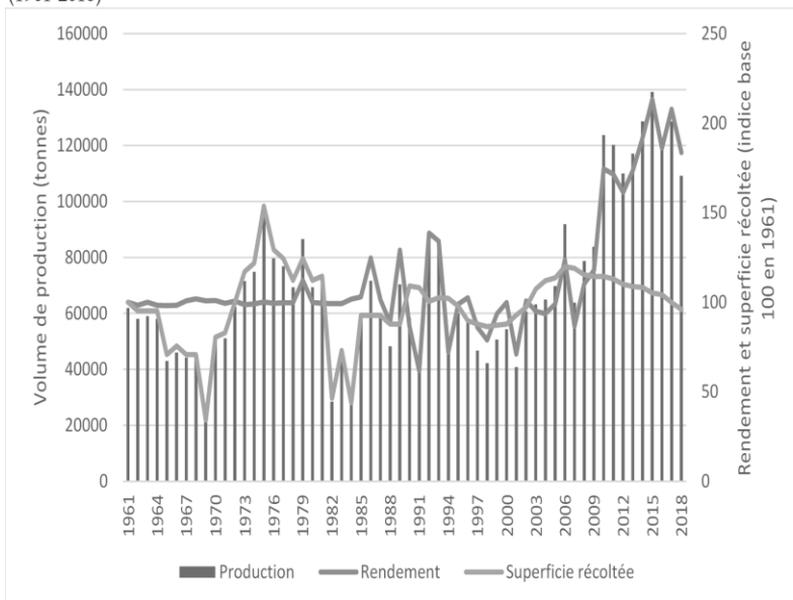
**Annexes**

**Annexe 1.** Evolution de la production et des rendements des principaux pays producteurs de la figue (2011-2018)

		Pays	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Production (Tonnes)		Algérie	120187	110058	117100	128620	139137	120684	128348	109214
		Egypte	165483	171062	176595	176105	172474	183794	194202	189339
		Maroc	1147770	102694	112537	126554	150111	59881	137934	128380
		Turquie	260508	274535	298914	300282	300600	305450	305689	306499
Rendement (kg / ha)		Algérie	2594.1	2439	2625.1	2897.2	3226	2814.2	3143.8	2775
		Egypte	5810.7	5957	6113.9	6178.9	6186.1	6616.3	6980.6	6588.6
		Maroc	2230.8	2012.8	2045.4	2310.6	2716.5	1027	2278.6	2087/6
		Turquie	5368	5582.8	6050.8	6070.7	6046.1	6110.6	6073.7	5964.3
Superficie récoltée (ha)		Algérie	46331	45125	44608	44395	43130	42764	40932	39356
		Egypte	28479	28716	28884	28501	27881	27779	27820	28737
		Maroc	51449	51020	55020	54771	55260	58306	60533	61498
		Turquie	48530	49175	49401	49464	49718	49987	50330	51389

Source : Construit par les auteurs à partir des données de la FAO, 2000

Annexe N° 2 : Evolution de la production, des rendements et de la superficie figuicoles en Algérie (1961-2018)



Source : Réalisé par les auteurs d'après les données de la FAO